



PROGRAMME LEADER 2023-2027

GAL DU PAYS DE PONTIVY



LE PROGRAMME D' ACTIONS

La stratégie locale de développement du pays de Pontivy est résolument tournée vers les transitions afin d'engager le territoire et ses acteurs dans de nouvelles manières de faire ou d'agir pour tendre vers un territoire plus durable. Elle se décline en fiches action opérationnelles sur lesquelles les porteurs de projets sont amenés à se positionner pour mettre en œuvre leurs actions.

FICHE ACTION 1

APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITIONS

TYPE D'OPERATIONS ÉLIGIBLES :

Formation et sensibilisation aux transitions

Formation, webinaire
Evènements (forum, journée)
Communication

Concertation, coopération et mise en réseau d'acteurs engagés dans les transitions

Constitution et fonctionnement de réseaux d'acteurs
Fonctionnement de tiers lieux ou espaces de ressources

Etudes et diagnostics pour la transition et la résilience

Diagnostic prévention / gestion des risques climatiques
Etudes de faisabilité
Audits énergétiques et environnementaux

FICHE ACTION 2

MOBILITÉS DURABLES & SOLIDAIRES

TYPE D'OPERATIONS ÉLIGIBLES :

Encourager les mobilités douces et actives

Aménagements / entretien des liaisons douces
Equipements mobiliers sur cheminements doux
Démocratisation de la pratique du vélo

Soutenir les aménagements pour une intermodalité des modes de transport

Aménagements vers des axes de communication
Aménagements aires de covoiturage / arrêts de bus

Mettre en place de solutions solidaires et adaptées aux territoires ruraux

Expérimentation de transports collectifs adaptés
Expérimentation de transport en autopartage
Services ou de commerces itinérants

FICHE ACTION 3

TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES

TYPE D'OPERATIONS ÉLIGIBLES :

Préserver la ressource et qualité de l'eau & sols

Equipements / aménagements pour la ressource en eau
Travaux de désimperméabilisation et de renaturation

Soutenir les constructions vertueuses

Travaux de rénovation énergétique et
Travaux de Construction bas carbone
Démarches pilotes éco-rénovation / éco-construction

Encourager les démarches d'économie circulaire

Aménagements / infrastructures liés à l'économie circulaire
Actions de réemploi et de gestion des déchets

[DETAIL DES FICHES ACTION](#)



LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les fonds FEADER / LEADER sont encadrés par des règles européennes et des procédures régionales.
Pour être éligibles, les dépenses et ressources de votre projet doivent respecter certaines dispositions.

COFINANCEMENT PUBLIC

Vous devez mobiliser un **cofinancement public de 20% minimum** - par exemple une subvention du Département, de la Région ou d'une fondation – pour appeler un financement FEADER / LEADER.

→ Si vous êtes un organisme public, un autofinancement sera considéré comme cofinancement public.

AIDE FINANCIERE LEADER

L'aide financière LEADER est plafonnée en valeur relative (%) et absolue (€) :

- 80% maximum de votre budget
- 75 000 € maximum de votre budget

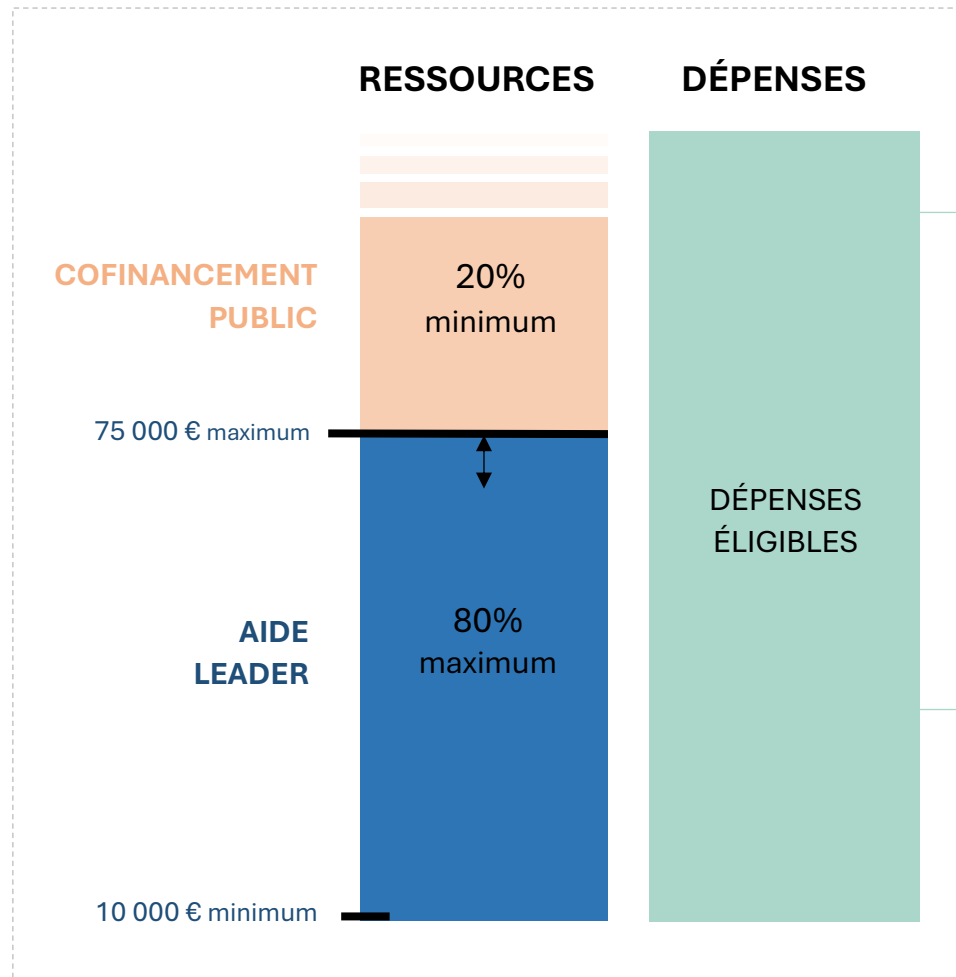
LEADER arrive en dernier financeur, c'est-à-dire qu'il viendra compléter votre budget une fois les subventions des cofinanceurs versées.

ÉLIGIBILITE GEOGRAPHIQUE

Votre projet doit être réalisé sur le territoire du pays de Pontivy. Cependant, les communes de densité intermédiaire sont inéligibles.

→ Pontivy, Le Sourn et Locminé sont inéligibles au programme.

Plan de financement de votre projet



ÉLIGIBILITE PAR NATURE

Les dépenses suivantes peuvent être financées :

- **Frais de personnel**
(mise en place d'un taux horaire unique de 34,12€)
- **Autres coûts directs :**
 - Acquisition ou location de matériel et équipement
 - Location ou acquisition de biens immeubles
 - Prestations de service ou intellectuelles
 - Travaux de construction-rénovation ou d'aménagement
- **Coûts indirects** (ex : eau, électricité...)
(sous forme de coûts simplifiés – forfait de 15%)

ÉLIGIBILITE TEMPORELLE

Vos dépenses doivent être engagées et payées entre le 01/01/2023 et le 31/12/2027 (fin de programme)

Vos dépenses sont éligibles rétroactivement tant que votre projet n'est pas achevé au moment du dépôt de votre demande d'aide sur AIDEN

CAS PRATIQUE DE PLAN DE FINANCEMENT

LES ÉTAPES DE FINANCEMENT

Le délai entre chaque étape est variable et fonction de la nature de votre projet et de la réactivité de chacun. Vous devez néanmoins respecter un délai maximum pour les phases 1 et 2 sur la plateforme AIDEN.

ÉLIGIBILITE DU PORTEUR

Pour être éligibles, vous devez être soit :

- Une collectivité territoriale
- Un établissement public
- Un groupement d'intérêt public
- Une association
- Un organisme consulaire
- Une Entreprise

Les critères d'ancienneté ou d'implantation géographique de votre structure ne rentrent pas en ligne de compte.

COMITÉ DE PROGRAMMATION

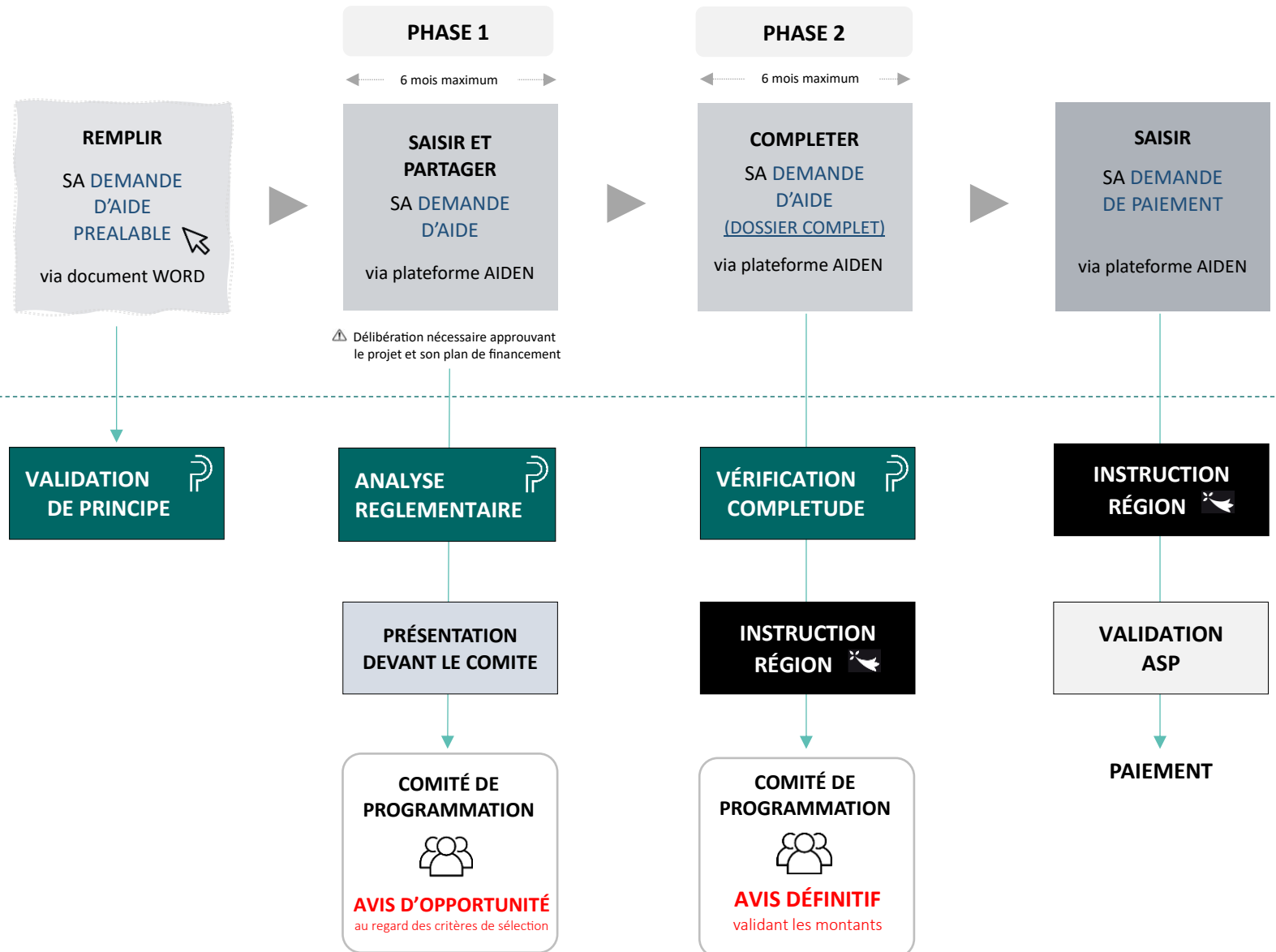
Le comité de programmation est l'instance décisionnelle, composé d'un collège privé majoritaire (membres du Conseil de Développement et d'associations) et d'un collège public, élus communautaires des intercommunalités du Pays de Pontivy.

CRITERE DE SELECTION

Le comité de programmation s'appuie sur une grille de sélection composée de 4 critères pour évaluer la pertinence du projet au regard de la stratégie du GAL :

- Prise en compte et réponse aux enjeux de transition
- Dimension innovante de l'action
- Intérêt du projet au regard des enjeux du territoire
- Identification des besoins et méthode de construction du projet

[DETAIL DE LA GRILLE DE SELECTION](#)



PRENEZ CONTACT !

Parce qu'un échange vaut mieux qu'un schéma, nous vous invitons à prendre contact avec le service GAL du pays de Pontivy ! Nous sommes là pour vous accompagner dans votre demande d'aide, du montage de votre projet au paiement de l'aide LEADER

FEADER / LEADER

Le programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen du fonds FEADER, lui-même relevant de la politique agricole commune (PAC).

AUTORITE DE GESTION

L'autorité de gestion est chargée de la gestion et de la mise en œuvre du programme à l'échelle régionale.

Dans le cadre du programme LEADER, la Région Bretagne veille, en autres, à la régularité des opérations financées (instruction règlementaire des dossiers).

SYNDICAT MIXTE PAYS DE PONTIVY

Le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant les communautés de communes de Centre Morbihan Communauté (CMC) et Pontivy Communauté.


Pour le programme LEADER, le pays de Pontivy assure le portage juridique et financier du GAL du pays de Pontivy.

GAL du PAYS DE PONTIVY

Le groupe d'action local (GAL) du Pays de Pontivy est une structure formelle regroupant des acteurs du secteur privé et du secteur public spécialement réunis pour mettre en œuvre le programme LEADER à l'échelle du territoire.

UNION EUROPÉENNE Mise en place d'Instruments financiers pour la politique de cohésion européenne



 **RÉGION BRETAGNE** Lancement d'un appel à projet sur la thématique des transitions



 **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE PONTIVY** Portage juridique et financier du GAL

GAL DU PAYS DE PONTIVY

ÉQUIPE TECHNIQUE

- ANIMATION - ACCOMPAGNEMENT
Francis MORIN
francis.morin@pontivy-communaute.bzh
06 38 11 29 65
- GESTION
Claire LE MASSON

COMITÉ DE PROGRAMMATION

- COLLÈGE PRIVÉ
7 membres
- COLLÈGE PUBLIC
6 membres (élus)
Pontivy Communauté
Centre Morbihan communauté